

Créteil, le 26 juin 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Autoroute A6 – Circulation sur une chaussée et à 2 voies par sens du 26 juin au 29 août 2014 pour les travaux de régénération des chaussées de Auvernaux à Nainville-les-Roches

Construites de 1959 à 1962 et élargies de 1967 à 1972, les chaussées vétustes en dalles de béton de l'autoroute A6 au sud d'Évry entre la RN104 et la limite de concession, impactent les conditions de sécurité et de confort des usagers et génèrent des nuisances sonores pour les riverains.

Depuis 3 ans, la DiRIF rénove ces chaussées : il s'agit de fracturer les dalles de béton puis de les recouvrir d'une nouvelle chaussée dont le revêtement final est conçu pour minimiser les nuisances sonores. Le relèvement du niveau des chaussées impose le rehaussement des ponts qui franchissent l'autoroute, ainsi que la mise à niveau des dispositifs de retenue latéraux et du système d'assainissement.

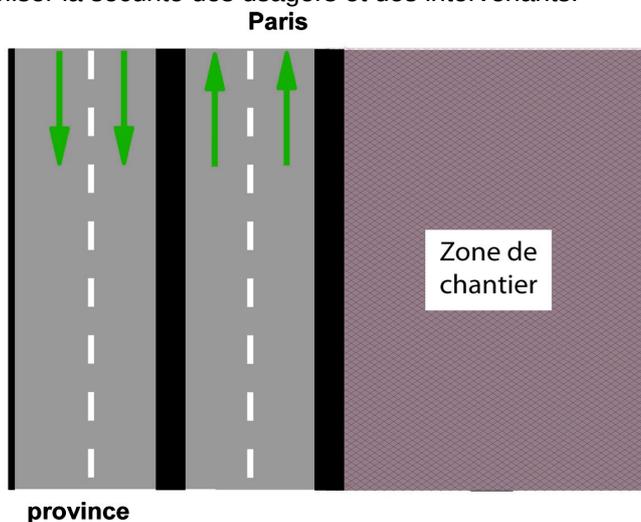
La troisième section concerne un linéaire de 4,1 km d'Auvernaux à Nainville-les-Roches et le relèvement de 3 ponts à Saint-Fargeau-Ponthierry, Nainville-les-Roches et Perthes-en-Gâtinais. Son coût de 18 M€ est entièrement financé par l'État.

Les travaux débutés le 24 mars 2014 sur le terre-plein central afin de réaliser une nouvelle glissière de sécurité en béton armé et d'adapter divers équipements de la route s'achèvent.

Les **travaux de remplacement des chaussées** vont être engagés à partir **du lundi 30 juin 2014 à 21h00**. Ils vont concerner d'abord la chaussée du sens province-Paris qui doit être libérée de toute circulation pour ces travaux pour optimiser la sécurité des usagers et des intervenants.

Ainsi, **du jeudi 30 juin 2014 à 21h00 au mercredi 23 juillet 2014 à 21h00**, la circulation du sens province-Paris de l'autoroute A6 dans la section concernée par les travaux est **basculée sur la chaussée opposée** où les usagers circulent sur 2 voies par sens.

Les 2 sens de circulation sont séparés des glissières en blocs de béton dont les mouvements en cas de choc doivent rester minimums pour garantir la sécurité de tous les usagers. Aussi, **la vitesse maximale autorisée est fixée à 70 km/h**. Elle est fixée à 50 km/h dans



CONTACT PRESSE :
Catherine TRUFFAULT
Tél. 01 46 76 88 08

les zones de basculement d'une chaussée à l'autre. Le dépassement est interdit pour les poids-lourds de plus de 3,5 tonnes sur toute la section concernée par les travaux.

Du 24 juillet 2014 au 29 août 2014, le même dispositif sera mis en œuvre avec circulation à 2 voies par sens sur la chaussée province-Paris.

Les usagers sont invités à la **plus grande prudence** pendant l'ensemble de ces travaux en **respectant scrupuleusement la réglementation précisée par la signalisation mise en place**.

Avec 2 voies par sens, les usagers sont également invités à prévoir **un allongement de leurs temps de parcours d'environ 15 minutes aux périodes de pointe du matin et du soir en semaine**.

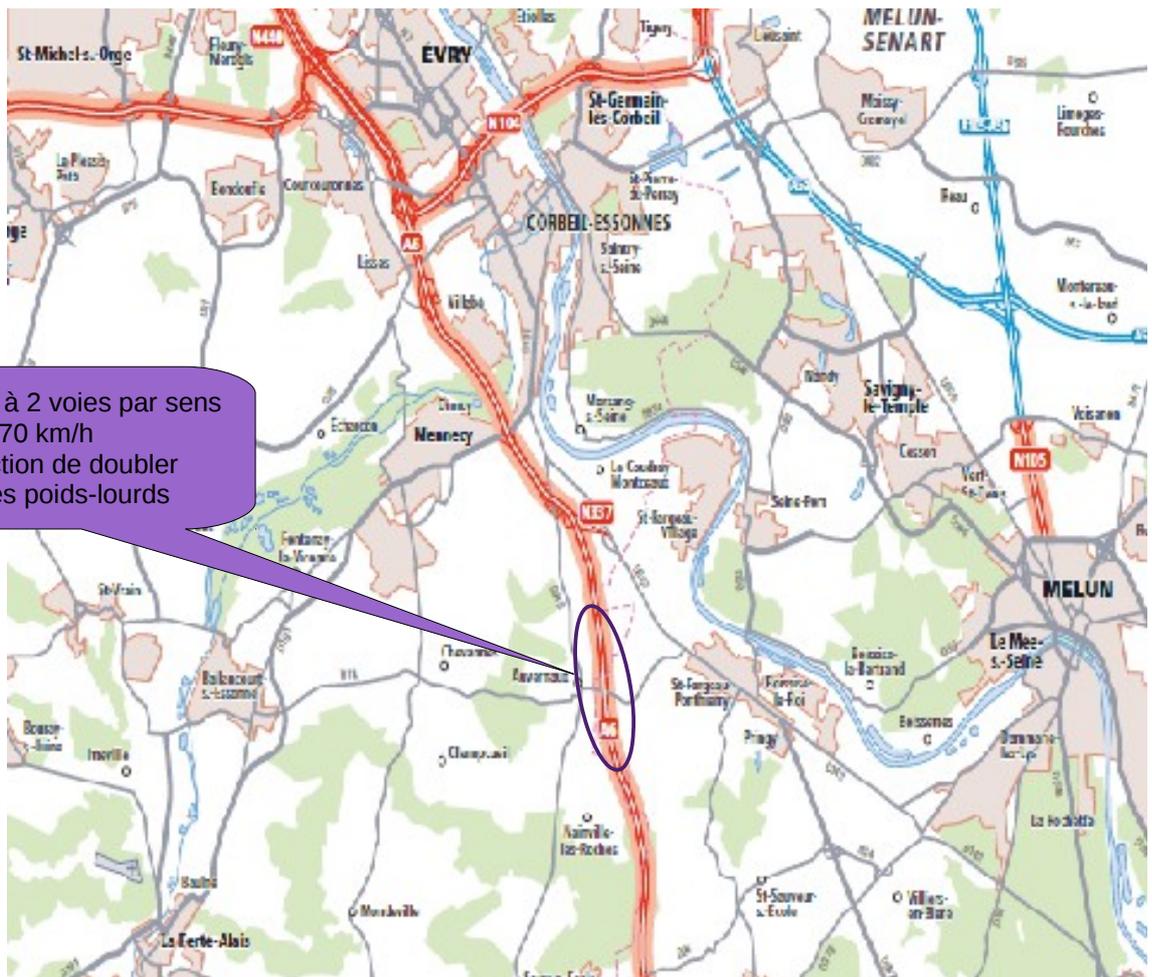
Les **veilles de week-end**, notamment prolongé, **l'allongement des temps de parcours** pourra atteindre **une heure**.

Pour **éviter ce secteur**, les usagers peuvent **emprunter préférentiellement** :

- pour le **sens Paris-province** : la **RN104 (Francilienne)**, l'autoroute A5 vers Troyes et l'autoroute A19 vers Courtenay pour rejoindre l'autoroute A6 en direction de Lyon ;
- pour le sens province-Paris : l'itinéraire inverse à partir de l'échangeur de Courtenay sur l'autoroute A6.

Avant de partir, les usagers peuvent consulter sytaadin.fr.

Pendant leurs déplacements, les usagers sont invités à être attentifs aux informations diffusées sur les panneaux à messages variables (PMV) et à écouter France Bleu Île-de-France sur 107.1. Les alertes Sytadin sont relayées sur Twitter (@sytaadin).



Circulation à 2 voies par sens
70 km/h
Interdiction de doubler
pour les poids-lourds

